

Code	Nom de la servitude	Administrateur local	Autorités compétentes	Fiche SUP
A1	Servitudes de protection des bois et forêts relevant du régime forestier à Mayotte			
A2	Servitude de passage des conduites d'irrigation	DREAL pour les AC compétentes sur un territoire supra départemental DDTM pour les AC infra départementales	Collectivités publiques, établissements publics ou concessionnaires de services publics, ASA	Validée sur GéolInformations
A3	Servitude de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et faucardement attachées aux canaux d'irrigation	DREAL pour les AC compétentes sur un territoire supra départemental DDTM pour les AC infra départementales	Gestionnaires du canal	
A4	Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux	VNF DREAL pour les AC compétentes sur un territoire supra départemental DDTM pour les AC infra départementales	Services de VNF DDT(M) Collectivités territoriales ou leurs groupements, syndicats mixtes	
A5	Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	DREAL pour les AC compétentes sur un territoire supra départemental DDTM pour les AC infra départementales	Collectivités publiques, établissements publics ou concessionnaires de services publics, ASA	Validée sur GéolInformations
A6	Servitude d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage	A déterminer		
A7	Servitude relative aux forêts dites de protection	DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	Validée sur GéolInformations
A8	Mise en défense des terrains en montagne et protection des dunes du Pas-de-Calais	DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	Validée sur GéolInformations
A9	Zone agricole protégée	DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	Validée sur GéolInformations
A10	Zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay	DRIEA	désignées par la DREIA (services DRIEA et ou DDT(M))	
AC1	Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques	Ministère de la Culture	Ministère de la Culture	Validée sur GéolInformations
AC2	Servitude relative aux sites inscrits et classés	DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	Validée sur GéolInformations
AC3	Réserve naturelle et périmètre de protection autour des réserves naturelles	DHUP/IGN	MNHN	Validée sur GéolInformations
AC4	Site patrimonial remarquable (SPR)	DHUP/IGN	Ministère de la Culture	
AC4	Règlement d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)	DDT(M)	Commune ou EPCI compétent en matière de document d'urbanisme	Validée sur GéolInformations
AC4bis	Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)	DDT(M)	Commune ou EPCI compétent en matière de document d'urbanisme	
AR1	Servitude de champs de vue concernant la détermination et la conservation des postes électro-sémaphoriques	Ministère des Armées	désignées par le ministère des Armées	
AR2	Servitude liée aux ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime	Ministère des Armées	désignées par le ministère des Armées	
AR3	Servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs	Ministère des Armées	désignées par le ministère des Armées	
AR4	Servitude concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés en partie ou en totalité à l'armée de l'air	Ministère des Armées	désignées par le ministère des Armées	
AR5	Servitude relative aux fortifications, places-fortes, postes et ouvrages militaires	Ministère des Armées	désignées par le ministère des Armées	
AR6	Servitude aux abords des champs de tir	Ministère des Armées	désignées par le ministère des Armées	
AS1	Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine	Ministère de la Santé	désignées par le ministère de la Santé	
AS2	Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers	DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	Validée sur GéolInformations
EL2bis	Servitude qui concerne la Loire et ses affluents	DREAL	DDT(M)	Validée sur GéolInformations

EL3	Servitude de halage et de marchepied	VNF pour les cours d'eau navigables	Directions territoriales de VNF	Validée sur Géoinformations
		DREAL pour les cours d'eau non navigables	désignées par la DREAL	
EL4	Servitude relative au développement et à la protection des montagnes	DDT(M)	commune, groupement de communes, département, syndicat mixte	Validée sur Géoinformations
EL5	Servitude de visibilité sur les voies publiques	Routes nationales : à déterminer	Routes nationales : à déterminer	
		Routes départementales et communales : DDT(M)	Collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie	
EL6	Servitude grévant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes	A déterminer		
EL7	Servitude d'alignement des voies publiques	Routes nationales : à déterminer	Routes nationales : à déterminer	
		Routes départementales et communales : DDT(M)	Collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie	
EL8	Servitude de protection des champs de vue des établissements indispensables à la sécurité et à la surveillance de la navigation maritime	A déterminer		
EL9	Servitude de passage sur le littoral	DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	Validée sur Géoinformations
EL10	Coeur de parc national	DHUP/IGN	MNHN	Validée sur Géoinformations
EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération	Autoroutes : A déterminer	A déterminer	
		Routes nationales : à déterminer	A déterminer	
		Routes départementales et communales : DDT(M)	A déterminer	
I1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	DGPR	DGPR	Validée sur Géoinformations
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	A déterminer	concedant Concessionnaire	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de <b>transport</b> de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	DGPR	A déterminer	
I4	Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité	Gestionnaire des ouvrages de transport d'électricité : RTE (Réseau de Transport d'Électricité)	Désignées par RTE	Validée sur Géoinformations
		Gestionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, essentiellement (soit environ 95 % de l'électricité) ENEDIS et dans certains cas entreprises locales de distribution (ELD)	A déterminer	
I5	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de <b>distribution</b> de gaz	DGPR	A déterminer	
I6	Servitude relative à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières	DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	Validée sur Géoinformations
I7	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbures et produits chimiques	A déterminer	A déterminer	
I9	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur	DDT(M)	collectivité territoriale Groupement de collectivités territoriales	
INT1	Servitude instituée au voisinage des cimetières Ministère de l'intérieur	DDT(M)	Collectivités locales	
JS1	Servitude de protection des équipements sportifs Ministère des Sports	A déterminer		
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)	DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	Validée sur Géoinformations
PM1bis	Servitude d'inondation pour la rétention des crues du Rhin	DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	
PM2	Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique	DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	Validée sur Géoinformations
PM3	Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	Validée sur Géoinformations
		Pour PPRT militaire : ministère des Armées	désignées par le ministère des Armées	

PM4	Servitude relative aux zones de rétention d'eau, aux zones de mobilité des cours d'eau et aux zones dites "stratégiques pour la gestion de l'eau"	Servitude au profit de l'État ou de la Région : DREAL	désignées par la DREAL (services DREAL et ou DDT(M))	
		Servitude au profit du département ou de collectivités locales : DDTM	Gérées par la DDT(M) : EPCI, collectivités locales	
PM5	Servitudes relatives aux ouvrages hydrauliques	A déterminer	exploitant de l'ouvrage hydraulique	
PM6	Servitude autour des installations nucléaires de base	A déterminer		
PT1	Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique	Ministère de l'Intérieur, ministère des Armées, DGAC, EDF, ANFR		
PT2	Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Ministère de l'Intérieur, ministère des Armées, DGAC, EDF, ANFR		
PT3	Servitude attachée aux réseaux de télécommunications Opérateur du réseau	A déterminer	exploitants de réseaux publics de télécommunications	
T1	Servitude relative aux voies ferrées / visibilité sur les voies publiques	A déterminer		
T2	Servitude de survol au profit des téléphériques	DDT(M)	Constructeur exploitant	
T3	Servitude en tréfonds	DREAL pour les AC compétentes sur un territoire supra départemental	Maître d'ouvrage d'une infrastructure souterraine de transport public ferroviaire ou guidé ou la personne agissant pour son compte	Validée sur Géoinformations
		DDTM pour les AC infra départementales		
T4	Servitude aéronautique de balisage	DGAC		
T5	Servitude aéronautique de dégagement (civile)	DGAC	DGAC	Validée sur Géoinformations
T6	Servitude grévant les terrains nécessaires aux besoins de la navigation aérienne	DGAC		
T7	Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement	DGAC		
T8	Les règles relatives aux servitudes de protection des émissions et réceptions radioélectriques	Ministère de l'Intérieur, ministère des Armées, DGAC, EDF, ANFR		
T9	Transports par câble en milieu urbain	A déterminer	Syndicat des transports d'Ile-de-France, les communes, leurs groupements, la métropole de Lyon et les syndicats mixtes de transport	